



Sécurité routière 86

N°3 - Juin 2014

ÉDITO

Dans la Vienne, comme dans le reste de la France, les chiffres de l'accidentalité repartent à la hausse après plusieurs années consécutives de baisse. Les actions de sensibilisation aux risques routiers ont été nombreuses en ce mois de juin, avec l'opération « Motard d'un jour » le 24 juin, et en point d'orgue, la « Semaine de la sécurité routière au travail ».

Celle-ci s'est conclue à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne, par la signature d'une charte d'engagement en faveur de la sécurité routière et la remise des Trophées de la sécurité routière au travail.



En outre, à la veille des grands départs en vacances, période traditionnellement accidentogène, les forces de l'ordre ont renforcé leurs contrôles, notamment grâce au nouveau véhicule radar présenté à la presse le 11 juin dernier.

Bonne route, en toute sécurité !



Jérôme Harnois
 Directeur de Cabinet,
 Chef de projet sécurité routière,
 Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois :



Le panneau « STOP » indique les intersections où les conducteurs doivent marquer un temps d'arrêt et céder le passage aux usagers de la route.

Le « temps d'arrêt » nécessaire n'est pas défini par le code de la route, il n'est effectif que par absence totale, même momentanée, de rotation des roues du véhicule.

Il est placé de façon très visible et aussi près que possible de la limite de la chaussée abordée. La ligne continue est tracée chaque fois qu'un panneau est implanté sauf contrainte technique.

En l'absence éventuelle de ligne, le premier arrêt ne doit

pas s'effectuer au-delà, ni avant la limite de la chaussée abordée, dans le but de rendre le véhicule visible par les usagers abordant l'intersection.

Le départ du stop s'effectue en fonction de la visibilité à l'intersection, quitte à s'arrêter à nouveau en cas d'approche imprévisible d'un usager lors du premier arrêt.

Le conducteur doit apporter une attention particulière à la présence éventuelle de deux roues motorisés lors de la décision d'insertion et du dégagement de l'intersection.

Le non-respect du "STOP" entraîne la perte de 4 points et une amende de 4ème classe.

Les chiffres du mois

	mai 2013	mai 2014	variation
Accidents	16	31	+ 15
Tués	0	4	+ 4
Blessés	25	52	+ 27
dont blessés hospitalisés	7	13	+ 6

	janvier à mai 2013	janvier à mai 2014	variation
Accidents	100	148	+ 48
Tués	7	6	- 1
Blessés	123	205	+ 82
dont blessés hospitalisés	56	63	+ 7

Présentation du nouveau véhicule radar

La Direction départementale de la sécurité publique de la Vienne a été récemment dotée d'un véhicule radar de nouvelle génération pour lutter contre les grands excès de vitesse. Celui-ci a été présenté à la presse, le 11 juin, dans la cour d'honneur de la Préfecture de la Vienne.



Il permet, comme les équipements précédents, de contrôler la vitesse des véhicules à l'arrêt ou en

mouvement à l'occasion d'un dépassement, mais également, et c'est une nouveauté, en approche dans les deux sens de circulation. Grâce à un flash infrarouge, le dispositif est particulièrement discret. Lors de son premier mois d'utilisation, 400 infractions à la vitesse ont été relevées par la police nationale dans l'agglomération poitevine, soit 5 % des véhicules contrôlés. Les forces de gendarmerie bénéficient, à compter de la fin de ce mois de juin, d'un équipement similaire.

"Motards d'un jour"

Une opération « Motard d'un jour » organisée par la FFMC 86, dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière de la Préfecture, s'est déroulée le 24 juin, dans le Sud du département, en présence de Jérôme HARNOIS, Directeur de Cabinet de la Préfète de la Vienne et Chef de projet sécurité routière et d'Yves BOULLOUX, Maire de Montmorillon et Président de l'Association des Maires de la Vienne.

À l'occasion d'un parcours de plus de 80km, les élus locaux ont pu percevoir, à l'arrière de motards

confirmés, les dangers que peuvent générer les aménagements urbains pour les deux-roues motorisés.



Ce temps d'échange dans la convivialité permet de mieux prendre en considération ces usagers de la route lors des opérations futures et d'inciter à modifier les aménagements les plus dangereux.

L'acteur de sécurité routière du mois :

Thierry JEANNEAU

Intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) et chargé de mission deux-roues motorisés

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous IDSR ?

Je suis IDSR depuis 2005 et naturellement engagé en faveur de la sécurité routière grâce à ma fonction d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. C'est une opportunité pour travailler de manière légitime avec les associations et les personnes qui se sentent concernées, partager ses expériences et ses idées, collaborer avec les diverses administrations et toucher un public réceptif. J'essaie aussi de capter l'attention des usagers de la route en réalisant des modules sur des sujets qui les concernent localement ou personnellement (situations à risque, aménagements peu compris...).

En quoi consiste la fonction d'un chargé de mission deux-roues motorisés ?

J'occupe cette fonction depuis 2008, cela me permet d'être une personne ressource sur ce sujet, de participer aux enquêtes accidents pour donner mon avis, pour en comprendre au mieux les mécanismes afin de proposer des pistes d'actions.

Les réunions régulières de chargés de mission me permettent, en outre, d'être informé des évolutions techniques et réglementaires, d'accroître ma culture, de partager des expériences au plan national et de promouvoir les politiques de sécurité routière en faveur des usagers de deux-roues motorisés.



L'AGENDA

26, 28 et 29 juin :

animation d'un stand sécurité routière aux championnats de France de cyclisme sur route, à Chasseneuil-du-Poitou.

4 juillet : interventions deux-roues motorisés et conduites addictives à l'ADECL à Lussac-les-Châteaux.

4 juillet : 21èmes rencontres parlementaires sur la sécurité routière à Paris

1er, 2 et 3 août : animation d'un stand sécurité routière à la Coupe d'Europe espoirs de montgolfière à Vouzailles.